



Province de Québec  
MRC de Montcalm  
Municipalité de Sainte-Julienne

## AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se tiendra le 12 juin 2017 à 20h00 à l'école Notre-Dame-de-Fatima, situé au 2463, rue Victoria, à Sainte-Julienne, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Futur 1321 à 1329, chemin du Gouvernement**

**Objet de la demande 2017-0022 :**

La présente demande vise l'obtention d'une dérogation mineure pour :

- l'implantation du bâtiment principal à 37° d'angle au lieu de 10° (règlement 377, article 63);
- l'aménagement d'une allée d'accès de 2.86m au lieu de 3.1m (règlement 377, article 95 c);
- l'aménagement de quatre des cases de stationnement sur le lot 6 108 898 (règlement 377, article 95 b).
- l'aménagement de cases de stationnement de 2.30m x 4.60m au lieu de 2.6m x 5.8m (règlement 377, article 96 a).

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 25 mai 2017.

  
France Landry  
Secrétaire-trésorière /directrice générale